

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 23 mars 2026

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4320-2025 — Énergir – Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR / CONTESTATION DES RÉPONSES D'ÉNERGIR À LA DDR NO. 2 DU ROÉÉ SUR LES SUJETS 2 ET 3 (N/D : 1001-185)**

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) conteste par la présente les réponses d'Énergir aux questions 1.1 et 1.2 de sa DDR no. 2 ([B-0081](#)).

La demande d'Énergir au présent dossier est motivée, notamment, par son « expérience » acquise dans la création d'UC relativement à « chaque site de production de GSR ayant une IC approuvée par ECCC » ([B-0017](#), p. 11, lignes 1-4 et p. 7, lignes 12-13). À l'appui de ces motifs, justifiant selon Énergir l'évolution du contexte depuis la décision D-2024-028 de la Régie qui rejetait sa demande d'utiliser la valeur des UC créées pour réduire le tarif GSR, Énergir fournit le Tableau 1 présentant les valeurs d'intensité carbone (IC) associées à chaque site de production, dont celui de la Coop Agri-Énergie Warwick (*Id.*, p. 8).

Les questions du ROÉÉ ne visent donc pas à récolter des « informations détaillées relatives au type d'intrants utilisés ou à l'IC spécifique de chacun des sites de production », mais plutôt à comprendre la cohérence des hypothèses retenues par Énergir relativement à la valorisation des UC, comme le permet la Régie dans sa décision [D-2026-006](#) (par. 32). Le ROÉÉ fait ainsi valoir que les hypothèses d'Énergir à l'égard des IC, et leurs fluctuations faisant l'objet des questions 1.1 et 1.2 de la DDR no. 2 du ROÉÉ, sont pertinentes à l'examen du mécanisme réglementaire proposé en l'espèce. L'écart constaté en référence de la DDR du ROÉÉ influencera les autres hypothèses retenues, notamment quant à la quantité d'UC générées, à leur valorisation et aux revenus qui y sont associés.

Le ROÉÉ demande donc à la Régie d'ordonner à Énergir de répondre aux questions 1.1 et 1.2 de sa DDR no. 2.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin Gertler étude légale*

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement) :  
Me Philip Thibodeau, Énergir  
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ  
Coordination du ROÉÉ